

## Synthèse du dossier de corruption

### Etude issue d'une école économique de guerre sur les normes comptables internationales européennes et sa vulgarisation: vers un contrôle des entreprises françaises, suisses et européennes par les Etats-Unis.

En février 2016, une vulgarisation d'une étude économique de guerre en un article d'une quarantaine de lignes a été faite. Cet article a été diffusé sur les réseaux sociaux sur internet. Ce dernier a été partagé des milliers de fois en France et à l'étranger. Cette étude explique entre autres que les normes comptables européennes imposées par les États-Unis:

- leur permettent d'avoir accès à toutes les données stratégiques financières de nos entreprises françaises et européennes.
- Que la distribution de dividendes latents ( c'est à dire hypothétiques) a été légalisée aux actionnaires. Ce qui avant ces normes s'appelait des dividendes fictifs et était répréhensible par la loi française.
- Que ces normes peuvent être analysées dans leur globalité comme un outil se révélant être une véritable arme de guerre sur l'économie française et européenne, étant donné qu' une grosse partie de nos actifs aux bilans des entreprises sont dorénavant dépendants des marchés financiers.
- Que l'organisme chargé d'établir ces normes dépend en partie de l'exécutif américain.

### Distribution du dossier aux élus et administrations divers sur preuve sur le sol français .

Suite à mon déplacement sur Paris le 24 mai 2018 à l'Assemblée nationale lors d'une commission «monnaie pleine», ce dossier a été remis en main propre à plusieurs députés. Une campagne d'information a été ensuite mise en place sur le sol français par l'intermédiaire des réseaux sociaux sur internet. Lors de cette campagne d'information il a été demandé à tout citoyen français dans la mesure de ses moyens de remettre ce dossier sur preuve à des élus et ceci dans toute la France.

Ce dossier a également été :

- envoyé à l'intégralité des députés tout parti politique confondu par mail ;
- remis sur l'exhaustivité des bureaux ministériels, et également envoyé en recommandé accusé de réception au ministère des finances françaises ;
- envoyé à divers administrations telles que autorité des marchés financiers, association des Maires de France, Cour des comptes etc... Certaines ont eu l'amabilité de nous répondre (la copie de certaines de ses preuves se trouve sur le dossier de 85 pages.annexe 4 et 5 joint au courrier du président de la république). Toutes ces preuves envoyées dans toute la France et déposées dans les administrations ont bien sur été sauvegardées précieusement en France et à l'international, au vue de la censure énorme que nous avons subi et le vol d'information sur nos données informatique à distance pour la plupart des membres de l'équipe.
- Envoyé à la quasi totalité des tribunaux de grandes instances de France sur preuve également et une grosse partie des cours d'appel de France.
- Remi à un monopole de presse français et des médias français dont les actionnaires sont issus d'une toile financière soumis à un monopole de fait sur l'économie française.

### Question prioritaire de constitutionnalité

Dans un deuxième temps , nous avons mis en place une question prioritaire de constitutionnalité sur ces dites normes comptables diffusée dans des tribunaux administratifs français, ainsi qu'au conseil d'État. Le dossier envoyé au conseil constitutionnel nous est malheureusement revenu ouvert, et le

numéro de recommandé avait disparu du logiciel de la poste..Ces tribunaux nous demandant un cas concret. L'affaire Alstom dont le député Olivier Marleix à porté plainte étant un cas plus que concret. Ce dossier remettant en cause l'intégrité du territoire français caractéristique d'une nation reconnue en droit international plus que nécessaire pour en assurer sa défense.

Un rapport de 85 pages a été annexé à cette question prioritaire de constitutionnalité mentionnant entre autres :

- L'indexation de nos bilans des sociétés aux marchés financiers. Ce qui fait qu'en cas de crack boursier les actifs de nos sociétés se réduiront comme peaux de chagrin.
- La probabilité de financement des états terroristes par les sociétés européennes cotées en Bourse.
- Un ensemble non exhaustif de rapports détaillés et officiels mentionnant les divers problèmes cités plus haut: des rapports émanant du conseil économique français, de commission de l'assemblée nationale française, rapport commandé également par le ministère français par Mme Lagarde à l'époque etc....

Lettre au président de la république Française dans laquelle la question est posée : Êtes-vous pour ou contre le génocide économique des populations ?

En date du 7 octobre 2019, une lettre a été écrite au président de la république française faisant référence à ce dossier face à l'urgence de la situation. A ce jour en date du 25 octobre 2019, aucune réponse ni aucune mention de ce dossier dans les médias français n'a été faite, malgré l'urgence de la question qui lui a été posée : Êtes-vous pour ou contre le génocide économique des populations? En effet, les marchés financiers étant chaotiques face à un crack boursier plus que prévisible dans un avenir prochain, la population française se retrouvera sans une très grosse partie de ses économies et retraites puisque ses dernières ont été indexées aux marchés boursier financiers . Ses dernières étant dépendantes quand à leur existence et valorisation des cours des marchés financiers.

Toile financière mondiale soumise à un monopole de fait et crack boursier à venir amenant les populations dans un génocide.

La toile financière mondiale étant constituée de protagonistes qui reliés ensemble forment un monopole de fait sur cette dite toile financière mondiale reliée au Fond monétaire international. FMI qui impose aux populations des politiques de privatisation de biens publics, de récession par des impôts afin de rembourser une dette souveraine, elle même créée par des prêts octroyés par ce monopole de fait. En effet le traité Européen de Lisbonne obligeant les états à se financer sur les marchés financiers dans son article 123.

Face a ce crack boursier plus que certain, puisque les agences de notation, les actionnaires des banques émettant 90% de la monnaie (rapport de la banque de France annexé au dossier), les actionnaires des Gafas (géants du web), les actionnaires des sociétés françaises, européennes et mondiales cotées en bourse,les membres des autorités des marchés financiers ( France, Europe et Etats-Unis),etc..... sont dans une grande majorité issus de près ou de loin à ce dit monopole de fait. Les français vont se retrouver sans économies ni retraites, voir peut être sans liquidités dans les banques. Ce qui peut amener de façon quasi certaine à un chaos sur le sol Français en Europe et à l'international. Cette situation s'analyse par un mimétisme historique dont les paramètres économiques et financiers nous rappellent la drôle de paix. (période entre la 1ère et la 2e guerre mondiale).

Une fois le crack boursier survenu, celui-ci entraînera la faillite des banques . Ce qui nous emmènera vers deux scénarios catastrophes plus que prévisibles et tout à fait possibles :

- L'argent ne sera plus distribué dans les populations, infrastructures publiques et privées. Par ricochet les salaires non plus ne seront pas payés et en bout de chaîne les réseaux de

distribution de nourriture via les grandes surfaces et autres ne fonctionneront plus. Les aides publiques dont dépend une grande partie de la population française ( CAF, Pôle emploi etc...) subiront le même sort. Ce qui rendra la population dépendante du gouvernement français au niveau de sa nourriture.

- Les banques se retourneront une fois de plus vers le gouvernement européen et français afin de renflouer ces dernières par de l'argent octroyé lui même par des prêts émanant de ce dit monopole de fait dont les banques font elles-mêmes partie de part l'inventaire de ses actionnaires. Scénario que nous avons vécu lors de la crise des « Subprimes » en 2008. Prêts bancaires qui eux-mêmes viendront gonfler la dette souveraine française et justifieront de la part des gouvernements français, européens et mondiaux l'augmentation des impôts et la spoliation des biens publics et des citoyens.

### Remise en cause des traités internationaux

Pire ce dossier remet en cause l'intégralité :

- des traités internationaux: obligeant les états à se financer sur ce monopole de fait ;
- les traités mentionnant la liberté de concurrence puisque celle ci a été tronquée de façon probante.

### Rentabilité du Capital fonction inverse des droits fondamentaux liés a l'être humain.

Enfin la liberté des marchés mondiaux et liberté de concurrence n'ont aucune existence dans le temps et vis à vis des paramètres mêmes liés à la rentabilité du capital. En effet, la liberté de circulation de ces derniers sur le globe fait qu'ils iront dans les continents et pays où les droits fondamentaux liés à l'être humain sont les moins présents. Les droits fondamentaux obligeant les investisseurs à effectuer des investissements pour assurer l'existence de ces derniers (exemple droit du travail sur le sol français). Ce système amenant une baisse de la rentabilité du capital. La présence de capital sur un continent , un pays (dont la majorité est détenue par ce dit monopole de fait) condition nécessaire pour une économie saine, est donc liée à la rentabilité du capital. Rentabilité donc elle même contraire a certains droits fondamentaux. Ce système étant lui même créateur de graves inégalités sociales , voir meurtrières sur le sol Français, en Europe et mondialement. La quasi totalité des constitutions mises en place mondialement ne sont pas respectées actuellement, puisque ce monopole de fait et ces traités internationaux ont rendu les populations dépendantes d'un système financier ne profitant qu'a ce dit monopole de fait :un système d'esclavage.

### En conclusion

La population française, européenne, mondiale se retrouve donc soumise à un monopole de fait :

- sur la création monétaire,
- sur la toile financière mondiale,
- sur les règles comptables imposées aux entreprises par le biais de ces normes comptables internationales en faveur de ce dit monopole de fait.

Pris dans sa globalité, ce dossier s'analyse juridiquement, comme conflit d'intérêt, abus de biens sociaux, délit d'initié et génocide économique sur les populations. En effet, nous sommes sur une privatisation des biens publics et des populations par des dettes souveraines se révélant être aussi un délit. Pris dans son ensemble ce système est une mutualisation des dettes sur les populations et une privatisation des biens mondiaux au service de ce dit monopole de fait.

Face à l'inertie plus que probante des 3 pouvoirs français ( exécutif, législatif et judiciaire), un silence total des partis politiques français, ce dossier est mi à la disposition et déployé dans les mairies de France au nombre de 36 000.